

INSPECTEURS D'INGÉNIERIE ET OFFICIERS DE RÉGLEMENTATION

NOC 2262

Font l'inspection des aéronefs, des bateaux, des automobiles et des camions ainsi que des appareils, instruments et procédés industriels afin d'assurer leur conformité aux normes et aux règlements gouvernementaux et industriels.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminées

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

12

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

34,62 \$

20,00 \$ FAIBLE 50,34 \$ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Collège ou formation professionnelle

EMPLOYÉS

92

SALAIRE MÉDIAN

66 299 \$

Faits en bref du NB

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

emploisNB.ca



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

60,0 %	Administrations publiques
10,0 %	Services publics
10,0 %	Fabrication
20,0 %	Toutes autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

0,0 %	15-24
14,3 %	25-34
28,6 %	35-44
23,8 %	45-54
33,3 %	55-64
0,0 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Agent/Agente De Réglementation En Génie
- Inspecteur/Inspectrice D'ascenseurs
- Enquêteur/Enquêteuse D'accidents Ferroviaires
- Inspecteur/Inspectrice De Compteurs De Gaz Et D'électricité
- Estimateur/Estimatrice De Dommages Maritimes
- Inspecteur/Inspectrice De La Navigabilité Aérienne

FONCTIONS PRINCIPALES:

Les principales fonctions exercées dans certaines professions incluses dans ce groupe de base sont résumées ci-dessous :

- examiner et soumettre aux essais des véhicules et des éléments de véhicules automobiles pour en déterminer les défauts, en particulier dans les cas d'accidents;
- recueillir et analyser les données concernant des déraillements, des collisions et autres accidents pour en déterminer les causes;
- faire l'inspection initiale et les inspections périodiques réglementaires auprès de particuliers et de compagnies qui détiennent ou demandent un permis d'exploitation d'aéronef et de compagnies d'entretien, de réparation et de modification d'aéronefs;
- faire l'inspection et l'essai de divers appareils et systèmes mécaniques ou électroniques de poids et de mesures;
- vérifier les opérations, l'équipement et les processus de forage intra et extracôtières pour assurer le respect des règlements et des politiques, et pour recommander des améliorations et des mesures correctives.

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

emploisNB.ca